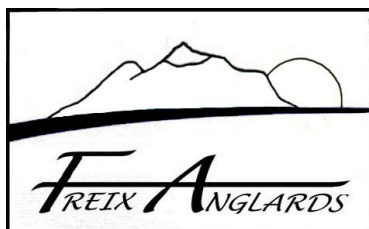


**Registre des délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de
COMMUNE DE FREIX ANGLARDS**

Séance du 03 mars 2017

MAIRIE DE



L'an deux mille dix-sept et le trois mars à 20 heures 00 le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrice FALIES (Maire).

Date de la convocation: 22/02/2017
Conseillers en exercice : 10
Présents : 9
Votants: 9

Pour: 8
Contre: 0
Abstentions: 0

Présents : Monsieur Patrice FALIES, Monsieur Jean-Louis GUIBERT, Monsieur Nicolas PANIS, Monsieur Jean-Yves CABAL, Monsieur Olivier ROUFFET, Monsieur Pierre MAYENOBE, Madame Aurélie BOURZEIX, Monsieur Joël DE MARTINO

Représentés:

Excusés:

Absents: Madame Michèle DESPLAT - LEYMARIE

Secrétaire de séance: Monsieur Jean-Louis GUIBERT



Objet : DE_2017_002 - Demande de subventions - Enclos Gervais

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT
Vu le budget communal,

Monsieur le Maire expose que le projet de création du Parc communal - Enclos Gervais dont le coût prévisionnel s'élève à 24 000 € HT soit 28 800 € TTC est susceptible de bénéficier de subventions au titre de :

- plan en faveur de la ruralité de la région Auvergne-Rhône-Alpes
- la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
- fond Cantal Solidaire (FCS)

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Postes de dépenses détaillés par corps d'état	Montant HT
Démolition et aménagement du terrain	8400,00
Terrassement et mise en forme	5700,00
Aménagement paysager du parc	7600,00
Fourniture et pose mobilier de jardin public	2300,00
Total	24000,00€

RF
Préfecture d'Aurillac
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 16/03/2017
015-211500723-20170303-DE_2017_002-DE

Origine du financement	Date de la demande	Montants HT	% du montant total de l'opération
Subventions publiques			
ÉTAT préciser :			
CONSEIL RÉGIONAL préciser	16/03/2017	4800,00€	20 %
CONSEIL DÉPARTEMENTAL préciser			
FCS	17/03/2016	7200,00€	30 %
DETR	10/01/2017	6000,00€	25 %
Autres financements publics préciser			
TOTAL 1 = financements publics		18000€	75 %
Participation du demandeur			
Autofinancement		6000,00€	25 %
Emprunts			
Autres préciser			
TOTAL 2		6000,00€	
TOTAL 1 + 2		24000,00€	100 %

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :
Le projet sera entièrement réalisé, pendant le 1er semestre 2017.

Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de subvention comportera les éléments suivants :

- 1. 1. Une note explicative précisant l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis, sa durée, son coût prévisionnel global ainsi que le montant de la subvention sollicitée
- 1.2. La présente délibération du conseil municipal adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement
- 1. 3. Le plan de financement prévisionnel précisant l'origine ainsi que les montants des moyens financiers et incluant les décisions accordant les aides déjà obtenues tel que mentionné ci dessus.
- 1. 4. Le devis descriptif détaillé qui peut comprendre une marge pour imprévus

<small>RF</small> Préfecture d'Aurillac
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 16/03/2017 015-211500723-20170303-DE_2017_002-DE

- 1. 5. L'échéancier de réalisation de l'opération et des dépenses comme indiqué ci-dessus

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'arrêter le projet de création d'un parc communal - Enclos Gervais conformément au projet descriptif,
- d'adopter le plan de financement exposé ci-dessus,
- de solliciter les différentes subventions pré-citées,
- de charger Monsieur le Maire de signer l'intégralité des documents relatifs à ce projet.



Acte original signé électroniquement,
Rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
16 mars 2017
et publié ou notifié le 16 mars 2017

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an sus dit,
au registre sont les signatures.

Le Maire
Patrice FALIÈS

RF Préfecture d'Aurillac
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 16/03/2017 015-211500723-20170303-DE_2017_002-DE